

**Sur 2 THEMES : PROBLEMES RELIGIEUX AUX XIXe-XXe siècles, ECRITS SUR DES TRAVAUX AUX CHATEAUX**

Lors de l'expédition du bulletin N° 67 nous dûmes négocier de nouveaux accords de routage avec l'Administration postale qui exige, désormais, 4 parutions, au moins, par an. Le LIEN devient donc TRIMESTRIEL, ce dont beaucoup, sinon ceux qui " bossent ", se réjouiront sans doute.

Sur des thèmes programmés, 3 bulletins ont paru. A la suite de démarches auprès de Monsieur Gérard CHOLVY, ce Professeur et ami nous adressait en août une lettre de laquelle nous extrayons ce qui suit:

" Je suis prêt, si le C.A le désire et si vous me le confirmez, comme Robert POUJOL l'avait suggéré, à prendre la RESPONSABILITE d'un NUMERO QUI SERAIT CONSACRE AUX PROBLEMES RELIGIEUX XIXe-XXe SIECLES ( ou DEPUIS 1787 ) et qui pourrait être le SECONDE DE 1987. A UNE CONDITION, c'est que L'INFORMATION SOIT DONNEE AVEC LES " APPELS D'OFFRE ", DOCUMENTS INEDITS, RECENSIONS D'OUVRAGES, OU L'ON RETIENDRAIT CE QUI CONCERNE LES CEVENNES DE CE POINT DE VUE, BIBLIOGRAPHIE, QUESTIONS A POSER. EN SOMME TOUT SAUF DE VERITABLES ARTICLES. C'EST, DU MOINS MON POINT DE VUE. Avec mes meilleurs souhaits de réunion et mon fidèle attachement."

Le L.C.C. remercie Monsieur CHOLVY et, avec ces lignes qu'il lira avant la parution de ce bulletin, nous lui donnons le feu vert qu'il attend. En vue de ce projet, toute personne disposée à alimenter telle des RUBRIQUES CI-DESSUS ENONCEES, EST PRIEE DE PASSER A L'ACTE INCONTINENT. On demande des DOCUMENTS DENSES et TRES CONCIS, sinon télégraphiques. En vue d'une retransmission groupée au Professeur CHOLVY, Maître d'oeuvre, ces matériaux seront expédiés à l'adresse ainsi libellée: Jean PELLET. " POUR LE L.C.C. 70 " 30450 GENOLHAC.

" TOUT, SAUF DE VERITABLES ARTICLES ", répétons le. Faites vite, l'entier processus prendra du temps.

Hors programme ne veut pas dire sans dominantes. Inédits, croyons-nous, les trois documents présentés en ce Numéro furent écrits par 3 notaires entre 1386 et 1429: à mi-GUERRE DE CENT ANS. Deux reflètent les événements de ces temps. Les TUCHINS\*, attroupés patriotes, à nous, après P.BERAUD (1944), plutôt sympathiques, malgré leurs excès, un peu, comme quatre siècles après 1383, les " MASQUES ", moins pagailleux et bruyants.

Les GENS d'ARMES\*\*, terme à deux substantifs féminins et pluriels, ces troupes qui " expugnent " les TUCHINS mais font autant et plus de dégâts. Ne pas confondre avec l'homophone masculin actuel qui en dérive!

Les INTEMPERIES RAVAGEUSES, si souvent invoquées dans le discours agricole ou foncier de tous les temps.

Le souci de REPARER DES " LIEUX FORTS ", qui ne l'étaient plus, ou plus assez face aux périls nouveaux.

Et, en plein mitan de la GRANDE PITIE, en 1421 à Montpellier, AUBERGE DES 3 MARIES, le Sacriste de BONAHUC confie pour les peindre à Peyre GAUTON artiste de la ville, une "YIMAGE DE LA BIENHEUREUSE MARIE", "SON TABERNACLE" et un Crucifix. Un inédit de plus à l'actif de Y.CHASSIN du GUERNY et qui enchante Madame DURAND-TULLOU.

Deux de ces documents sont des BAUX à PRIX-FAIT. Et deux chercheurs cévenols remettent sur le tapis le thème " DOCUMENTS ECRITS, DEVIS par exemple, sur les travaux de toutes natures concernant, en CEVENNES et depuis le MOYEN-AGE, les CHATEAUX. " CHATEAU, un terme au sens, oh combien évolutif, on le sait, qui désigne tout à la fois le CHATEAU du TOURNEL et le CHATEAU que, mi XVIIe, le Marquis de CALVIERE fait bâtir à VEZENOBRES. Série continue de bâtisses de nobles, du " MILES " roman.....au GENTILHOMME du SIECLE DES LUMIERES. De plus, cà et là, le " CHATEAU " s'entend du " CASTRUM-CASTEL-FORTALICIUM-FORT " dont le " TURNUM " enclot une part ou la totalité des maisons d'un village. Ce, depuis la nuit des temps jusqu'aux guerres du XVIIe, voire des Camisards.

De Camisards et de REVOCATION, nous avons beaucoup traité ces dernières années. Avant de manger de la REVOLUTION, ce qui agitera les humeurs, permettra-t-on au L.C.C. , comme à une mère de famille qui varie ses menus, de retourner un peu aux NOURRITURES MEDIEVALES? Plus on y remonte le fil des temps, plus se clairsèment les documents et s'estompent, des visages humains, les plus humbles d'abord. Moins on n'en veut laisser, préférant aux résumés, les TRANSCRIPTIONS INTEGRALES, matières à la fine exégèse du dépouilleur besogneux, ou de plus savants que lui. Encore substantiels, les fonds des XV-XIV-XIIIèmes siècles nous réservent d'inespérés INEDITS.

Au delà, les HAUTES EPOQUES sont comme des DESERTS OU CARTULAIRES et CHARTES SERAIENT LES RARES OASIS. Ou, encore, telles qu'un OCEAN AUX ILES LOINTAINES, d'où les PLUS VIEILLES PIECES, BOUTEILLES A LA MER MIRACULEUSEMENT REPECHÉES, nous apportent, de PARENTS OUBLIES, LES MESSAGES D'OUTRE-TOMBE.

Dieu vous baille sainte, studieuse et féconde année !

Jean PELLET

Le PAYS ROUSSONENC vu du S.O. Le piton, à gauche, est le site du vieux CASTEL de ROUSSON, le CASTELLAS. A son pied, le hameau entourant l'EGLISE St.MARTIN. Plus bas, à gauche, LA CARRIERE! A droite, le MAS de la PENITENCE, où un seigneur fonda jadis une VERRIERE, d'où son nom, depuis lors. (voir article p.35).

SOMMAIRE

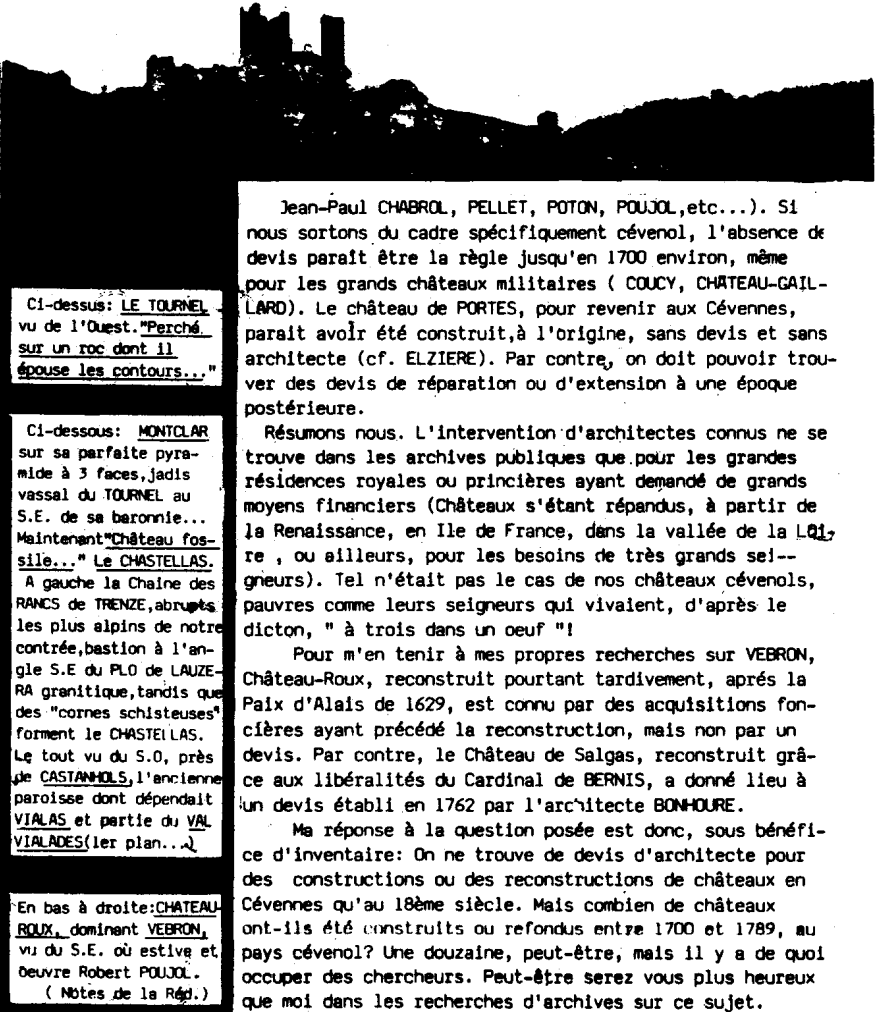
EXISTE-T-IL DES DOCUMENTS ECRITS, devis par exemple, sur la CONSTRUCTION des CHATEAUX CEVENOLS depuis le MOYEN-AGE ?  
 Note brève en réponse à une question ..... par Robert Poujol . 34  
 TUCHINS, GENS D'ARMES, BROUILLARDS et GELEES en "ROUSSONENC" .1383-1386..... par Jean Pellet . 35  
 Un PRIX-FAIT de PEINTURE pour N.D de BONAHC. Un INEDIT de 1421 découvert par Y.Chassin du Guerny, depuis la parution  
 de "BONAHC au COEUR des CEVENNES" (Y.Chassin du Guerny & A.Durand-Tullou)..Tcrpt.Trad. de Y. Ch.du G. .,A.D.T.,J.P.. 38  
 " SUR LA FORTIFICATION ET CONSTRUCTION DU FORT DE NAVACELLE "(1426-1428) Inéd.Tcrpt. Trad..... par Jean Pellet . 38  
 TRAVAUX RECENTS, ETUDES EN COURS: Trav.du Dr.Simon sur les Juifs de Nîmes 1939-1944, analyse..... par Olivier Poujol . 39  
 LES REVUES: Revue du Vivarais, notamment: suite du Trav. de Jq.Schnetzler.etc.,analyse..... par Jean Pellet . 40  
 Club Cévenol . Causses et Cévennes: N° sur "VEZENOBRE", analyse..... par Jean Pellet . 42  
 QUESTIONS POSEES AUX CHERCHEURS, REPONSES ( aux questions , soit parues, soit épistolaires....)..... par les Ch. Cév. . 43  
 INFORMATIONS, NOUVELLES BREVES, RENSEIGNEMENTS SUR LE BULLETIN ET L'ASSOCIATION..... par la Réd. . 44

Note brève sur une question posée : existe-t-il des documents écrits, devis par exemple, sur la construction des châteaux cévenols depuis le Moyen-Age ?

Il est très difficile de répondre à une telle question. Je ne me risque dans ce domaine qu'à la demande instantane de Jean PELLET. Mes sources se limitent aux éléments suivants: j'ai tenté en 1958 une approche sommaire des " Châteaux de l'arrondissement de Florac "; j'ai parcouru régulièrement les comptes-rendus des Congrès Archéologiques de France, et, bien entendu, toutes nos revues d'érudition régionales. Enfin j'ai dépouillé dans le cadre de mes recherches sur VEBRON et sur du CHAILA, une bonne centaine de registres de notaires datant, surtout, du 17ème siècle, et plusieurs Compoix des 15ème, 16ème et 17ème. Je peux répondre que je n'ai jamais trouvé le moindre devis de construction de château, mais cela veut il dire qu'il n'y en ait jamais existé? Certainement pas.

Les recherches sur les châteaux ont, fort heureusement, d'autre fondements que les devis. Il faut d'abord localiser les vestiges, puis les identifier, puis les examiner avec un oeil d'archéologue ( ça s'apprend sur le tas !), puis éclairer la vie historique de ces châteaux par des recherches d'archives. Il faut surtout avoir une motivation et une ténacité à toute épreuve. Nous savons tous que, dans la quasi-totalité des cas, c'est la valeur du site qui a déterminé l'implantation du château. Au Moyen-Age le castrum est toujours perché sur un roc dont il épouse les contours. Point besoin d'architecte pour apprécier les impératifs de la défense et d'un accès surveillé. Le guide fondamental du constructeur depuis le 12ème siècle, et même avant, c'était la situation générale et la forme particulière du rocher formant le socle du château duquel il ne reste plus, quelquefois, que des traces " fossiles ".

Les châteaux situés au sommet ou au milieu des villages peuvent avoir laissé des traces dans les archives écrites, avant 1700: "confronts" avec les maisons voisines énoncés dans les compoix, actes notariaux divers (achats, ventes, inventaires successoraux). Quand ces renseignements existent, ils ont été en général cités par les auteurs de monographies de bourgs et de villages (cf. par ex. N.BASTIDE



Ci-dessus: LE TOURNEL vu de l'Ouest. "Perché sur un roc dont il épouse les contours..."

Ci-dessous: MONTCLAR sur sa parfaite pyramide à 3 faces, jadis vassal du TOURNEL au S.E. de sa baronnie... Maintenant "Château fossile..." Le CHASTELLAS. A gauche la Chaîne des RANCS de TRENZE, abrupts les plus alpins de notre contrée, bastion à l'angle S.E. du P.L.O. de LAUZERA granitique, tandis que des "cornes schisteuses" forment le CHASTELLAS. Le tout vu du S.O., près de CASTANHOLS, l'ancienne paroisse dont dépendait VIALAS et partie du VAL VIALADES (1er plan...)

En bas à droite: CHATEAU ROUX, dominant VEBRON, vu du S.E. où estiva et devint Robert POUJOL. (Notes de la Réd.)

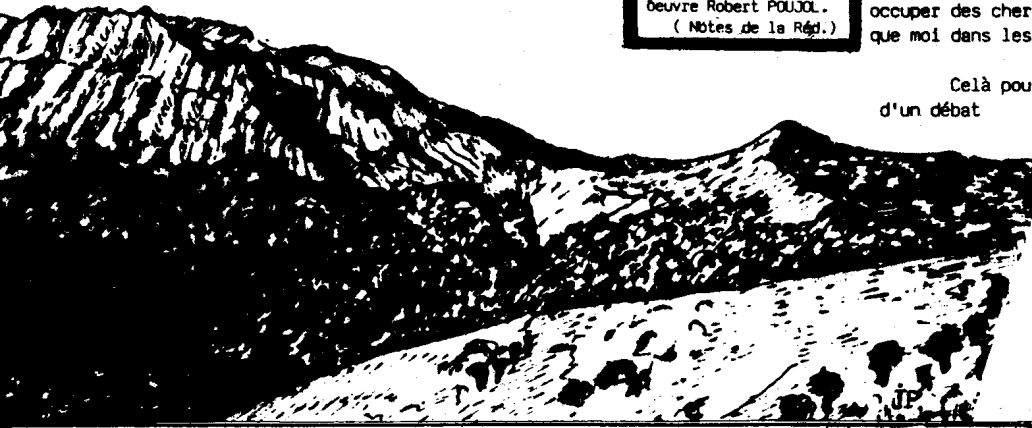
Jean-Paul CHABROL, PELLET, POTON, POUJOL, etc...). Si nous sortons du cadre spécifiquement cévenol, l'absence de devis paraît être la règle jusqu'en 1700 environ, même pour les grands châteaux militaires ( COUCY, CHATEAU-GAILLARD). Le château de PORTES, pour revenir aux Cévennes, paraît avoir été construit, à l'origine, sans devis et sans architecte (cf. ELZIERE). Par contre, on doit pouvoir trouver des devis de réparation ou d'extension à une époque postérieure.

Résumons nous. L'intervention d'architectes connus ne se trouve dans les archives publiques que pour les grandes résidences royales ou princières ayant demandé de grands moyens financiers (Châteaux s'étant répandus, à partir de la Renaissance, en Ile de France, dans la vallée de la Loire, ou ailleurs, pour les besoins de très grands seigneurs). Tel n'était pas le cas de nos châteaux cévenols, pauvres comme leurs seigneurs qui vivaient, d'après le dicton, " à trois dans un oeuf "!

Pour m'en tenir à mes propres recherches sur VEBRON, Château-Roux, reconstruit pourtant tardivement, après la Paix d'Alais de 1629, est connu par des acquisitions foncières ayant précédé la reconstruction, mais non par un devis. Par contre, le Château de Salgas, reconstruit grâce aux libéralités du Cardinal de BERNIS, a donné lieu à un devis établi en 1762 par l'architecte BONHORE.

Ma réponse à la question posée est donc, sous bénéfice d'inventaire: On ne trouve de devis d'architecte pour des constructions ou des reconstructions de châteaux en Cévennes qu'au 18ème siècle. Mais combien de châteaux ont-ils été construits ou refondus entre 1700 et 1789, au pays cévenol? Une douzaine, peut-être, mais il y a de quoi occuper des chercheurs. Peut-être serez vous plus heureux que moi dans les recherches d'archives sur ce sujet.

Cela pourrait être l'occasion de l'ouverture d'un débat  
 Robert POUJOL 1er Janvier 1987



DOSSIERS POUR UN TEL DEBAT

- 1380. GENOLHAC. "Fortalicium" de village. Répar. & const. 5 tours. (Inéd: p. partie J. Pellet à paraître)
- 1387. St. JEAN de MARUEJOLS. Enceinte de village. 4 actes p. les fortif. (Inédits Y. du Guerny, à paraître)
- 1426. NAVACELLE. "Fort". Constr. d'une tour et part de mur. (Inédit J. Pellet: dans ce bulletin p. 38)
- 1457. CHAMPCLAU. Agrand. Chât. (Inéd. du Guerny. Tr. Tr J. Pellet. Extr. in: Dautun "Un Chât. Cév. Champclaux").
- 1563. THEYRARGUES. Chât. Réparat. Constr. (du Guerny: Actes p. les Burdos, in fine "Chartrier du Champ").
- 1610. AVEJAN. Chât. Transf.: Prix-fait. (Inédit Y. Chassin du Guerny : à paraître). v. ajout p. 44.

Une part des faits évoqués en cette enquête, inédite, croyons-nous, se rattache à des événements dont le lecteur trouvera l'histoire dans les travaux suivants: HISTOIRE GENERALE du LANGUEDOC éd. PRIVAT. (Text. Preuves Notes etc.) MENARD. HISTOIRE de NIMES, rééd. XIXe. A. BARDON. HISTOIRE d'ALAIS de 1341 à 1461. Alais 1896, pp. 112 à 130. (Rappelons: Amnistie 8/03/1383. Dernier délai pour rentrer dans la légalité: 24/06/1383. Tuchins à Vézenobres fin mai 1383. Enguerrand de Eudin Sénéchal de Beaucaire & Nîmes est 4/06/1383 à Vézenobres puis à Alès). (nous ne trouvons aucune mention de notre procès dans l'oeuvre si riche de Bardon...). Enfin, un ouvrage fondamental est celui de l'Abbé P. BÉRAUD. Le TUCHINAT au diocèse d'UZES, 1382-1384. 1 vol. 84p. Nîmes 1944. Les 4 ouvrages sont indispensables à lire. On les trouvera à Nîmes, Bibl. Séguier et aussi aux Arch. du Gard.



Archives de la Lozère. III E / 3952.. Peire Adhémar notaire d'Alès. ff° 23.48. 50 à 61. Notes brèves.

- f° 48 Samedi 24 février 1386. Comme le procureur de Dom Peire RAYMOND, alors prieur de ROUSSON, avait arrenté à Bertrand MACIP son prieuré pour 3 ans à échoir à la St. Jean-Baptiste prochaine, acte reçu par moi Peire ADHEMAR notaire; comme, de présent, ce prieuré a pour titulaire Dom Johan ERMENGAUD, à la suite d'échanges faits entre lui, pour lors sacriste "vapincens" (de Vabres? de Gap?), et ledit Dom Peire; comme Dom Johan réclamait le versement impayé de la Noël dernière; comme Bertrand Macip disait devoir bénéficier de réduction en raison de stérilité dans les temps précédents, de dégâts des Gens d'Armes et autres causes alléguées: ce que contredisait le Prieur; les parties acceptent de compromettre et de s'en remettre à l'arbitrage de Discrets hommes Me. Raymond de GAUJAC et Pons RAYMOND, notaires; promettent d'accepter leur sentence à peine de payer 25 livres à la partie obéissante. Compromis (valable) juqu'au mercredi de la mi-carême. Bertrand devra soutenir sa cause. .... Dom Peire ancien prieur aurait fait citer Bertrand devant le doyen de Saint-Pierre d'Av..... conservateur des privilèges de l'église de ..... Il avait transmis tous ses droits et actions à Dom Johan. ALES, ostal de Me. Pons, témoins: Johan PUECHALT, laboureur, Nadal VALLAT, Guilhem GARDONNET.
- f° 50 Samedi 3 mars. Bertrand produit la note de l'arrentement, mais demande qu'elle soit mise "in forma publica".
- f° 51 Jeudi 8 mars. Bertrand remet ses "articulos". Le Prieur demande copie d'iceux et de tout le procès, etc.
- f° 52 Vendredi 9 mars après vespres. Bertrand est admis à citer ses témoins à ses dépens pour le jour qui conviendra aux Srs. arbitres. Le Prieur demande "satisfieri diete presenti" par Bertrand. Celui-ci, "ad probandum in articulis de jure suo" produit l'instrument d'arrentement et demande d'être admis "ad probandum". Le Prieur obtient copie. Les parties seront interrogées Lundi, heure de midi.
- ff° 53 à 57 Lundi 12 mars. Steve PARAN, sergent royal, a cité sur mandat du juge à l'instance de Bertrand, pour midi devant les Srs. Arbitres: Pons GAL, Johan de la COSTE, de la pe. de ROUSSON, à ALES, plus Bernat MELHASSE fils de Pons MELHASSE "in completorio". On entendra aussi: Dom Peire NOGUIER, prêtre. "

Les témoins déposeront sur 9 points, (= intentiones), numérotés de I à IX. Nous n'en avons pas trouvé dans le document les formulations explicites, mais les réponses, numérotées de même, permettent de les reconstituer comme suit:

- I. II. Noms, âges, qualités
- III. Affaires des TUCHINS et des GENS d'ARMES.
- IV. Affaires d'intempéries: "Nebule", "Tempesta petre frigide", "corruscio racemorum", etc.
- V. Animaux perdus, et par qui.
- VI. VII. Versements faits par Bertrand, dans le passé. Où, devant qui, et de combien?
- VIII. A combien estimer tels et tels dommages?
- IX. As-tu parlé par amour, par haine, contraint, forcé... ou parce que telle est la vérité?

Pour éviter des longueurs qui n'ont pas ici leur place, nous n'allons donner ci-après que l'essentiel des dépositions, sans respecter de trop près tant l'ordre des dires que celui même des dépositions; commençant par la deuxième qui, seule, date la venue des TUCHINS et des GENS d'ARMES. Dans le document source les témoins se succèdent ainsi: Johan de la COSTE, 50 ans env. Dom Peire NOGUIER 60 ans env. Pons GAL 50 ans et oultre. Bernat MELHASSE 30 ans, mémorieux de 20.



Dom Peire NOGUIER prêtre. L'an 1383 tandis que lui parlant était curé de la paroisse de St. MARTY de ROSSO pour pour ledit Bertrand rentier, 9 à 10 jours avant la St. Jean-Baptiste, moult et divers TUCHINS vinrent au lieu de ROSSO. Lui NOGUIER oyant leur approche et sans les attendre, s'était retiré jusqu'à St. JOHAN de VALALISCLE, de sorte qu'il ne vit ni eux-mêmes, ni qui ils étaient, ni qui était leur capitaine et comment on l'appelait. Ils furent là quelques jours. Après quoi vinrent des GENS d'ARMES, à ce qu'il a ouï dire. Il ignore qui ils étaient. Quand ils quittèrent le lieu, après 5 jours environ, lui, parlant, revint à ROSSO et vit alors les blés, tout alentour de l'église et du CASTEL de ROSSO, grandement endommagés, à tel point que de bien peu, ne se put tirer de profit. Il a aussi ouï dire qu'aux autres mas grand était le dommage, mais, celà, point ne le vit. A combien l'évaluer, pour ce qu'on en pouvait voir touchant le prieuré? Il l'ignore.

Johan de la COSTE de CAMAYRAS. Selon lui les TUCHINS vinrent dans le lieu de ROSSONENC et occupèrent le CASTEL de ROSSO 3 à 4 jours. Un vendredi ou un jeudi, sur le soir, ils l'occupèrent au nombre de 50 et plus. Toutes bestes: bovines, porcines, caprines.....ânes, chevaux et mules, ils les prirent et, pour partie dévastèrent et enmenèrent avec eux. Ne sait qui était leur capitaine, ni son nom. Et vinrent les GENS d'ARMES, qui, à ce qu'il a ouï dire, délogèrent ("expugnaverunt") les TUCHINS le lundi suivant. Enfin les TUCHINS se retirèrent et les GENS d'ARMES en firent de même. Les GENS d'ARMES enlevèrent aux TUCHINS les animaux et, pour une part, qu'ils mangèrent, les dévastèrent. Une part fut remise à leurs maîtres, moyennant finances. Ils en enmenèrent une autre part avec eux. Combien d'hommes étaient-ils? Qui était le capitaine des GENS d'ARMES? J. de la COSTE l'ignore. Sur le point V (v:pl.bs) VI: sait par ouï dire. VII: rien. VIII:(v:pl.bs).

Les blés étaient, alors, grainés ou presque, et, tant TUCHINS que GENS d'ARMES, les coupèrent pour les donner à manger aux animaux, y infligeant grand dommage, et faisant paître partie des animaux qu'ils y conduisirent. Il a vu TUCHINS et GENS d'ARMES, mais non quels blés les susdits coupèrent. Car il s'était enfui et était

\* Tuchini, Tochini, "To". \*\* Gentes armorum, "G.Ar". \*\*\* Pays ou Mandement de ROUSSON.

Ioin. Mais il ouït dire, revenant après les départs des uns et des autres, que c'était ceux des environs de l'EGLISE et des OSTALS de .....et que les blés des environs dudit CASTEL avaient été dévastés par TUCHINS et GENS d'ARMES. Quand donc avait commencé l'arrentement? Environ la fin mai, dit J.de la COSTE, qui ajoute qu'on ne put tirer aucun profit des blés, tant au MAS QUOT qu'à celui de la PENITENCE, et qu'après leurs départs il put voir les dommages. Mais fut-ce pour la moitié? ou pour pour quelle part? il n'en peut rien dire. De même pour quelques autres mas de la paroisse. Mais nombreux furent les TUCHINS et GENS d'ARMES y allant et venant. Tous ceux qu'il en put voir étaient des cavaliers. \*

Dom Peire NOGUIER ignore si tous étaient cavaliers ou piétons, mais a ouï dire que les cavaliers étaient les plus nombreux. Sur le point V J. de la COSTE dit qu'ALMERAS d'ALBUSSAC perdit un boeuf et une "saume" blanche. Il ne sait de quel poil était le boeuf. Quant aux autres, il ne sait exactement ce qu'ils perdirent.

Pons GAL du mas de CAMAYRAS précise que les GENS d'ARMES furent là, tout alentour du lieu, allant et venant une semaine environ. Qu'ils coupèrent les blés " tunc grunata et espigagata", pour les donner à manger aux animaux des hommes de la paroisse, et à toutes sortes d'animaux! Que les TUCHINS en enlevèrent ou dévastèrent. En mirent à paître dans les blés alentour de l'EGLISE et du CASTEL et ailleurs: savoir au MAS de MOSTELHAC et à la CONDAMINE du Seigr. Bertrand de ROSSO. On n'en put tirer nul profit. Mêmes dommages dans les autres mas de la paroisse, tant aux blés qu'aux victuailles. Le capitaine des TUCHINS s'appelait FERRAGUT. Du capitaine des GENS d'ARMES rien ne sait. Mais il a vu les uns et les autres, et que les TUCHINS, voyant venu pour eux le temps de s'en aller, délaissèrent gratis, pour la plupart, les animaux qu'ils avaient pris, hormis ceux qu'ils avaient mangé, abandonnant le reste emmi les blés. Ces bêtes, s'en retournant vers les ostals de leurs maîtres causèrent grand dommage. Ils avaient mangé, en fait de bovins, une vache...et aussi quelques bestes à laine. Il a vu les TUCHINS dans les CASTEL et EGLISE de ROSSO. Et que les GENS d'ARMES enmenèrent des bestes jusqu'à CENDRAS. Mangèrent les unes, en restituant d'autres à prix d'agent, en revendant d'autres à des marchands qui les enmenèrent. De telles bestes, Peire LAUSIN perdit de cette manière un boeuf qu'il ne put recouvrer. Johan ALMERAS une " saume et sa pouline". La vache qu'ils avaient mangée était de Pons PELET. De gros animaux combien se purent recouvrer? il l'ignore. Il ajoute que, parmi les terres céréalières ("blada") dévastées, il en fut 3, près de l'EGLISE, semées d'avoine qui furent presque entièrement consommées. Mais de sa propre avoine, combien vint à maturité? combien de " sestayradas" avaient péri? il ne sait. Les TUCHINS étaient venus là après le début de l'arrentement du prieuré. Certains des GENS d'ARMES étaient venus de GENOLHAC à ROSSO, faisant route vers St.Jh. de MAROIOL. Combien de bestes ils n'enmenèrent pas? Il ne s'en souvient. Il ignore qui était le capitaine des GENS d'ARMES. De ces TUCHINS qui coupèrent les blés, mirent des bestes dans les blés et " parans" sans la moindre garde, quelques uns étaient piétons, d'autres cavaliers, et les GENS d'ARMES de même. Sur les points: V répond que beaucoup de bestes furent perdues mais ignore combien. VI et VII: ne sait rien hormis que, voici 2 ans en l'ostal de Peire de la PENITENCE, il vit, lui qui parle, Peire BERTRAND payer à Dom Peire RAYMOND tant en pièces d'or que menue monnoye mais il ignore le montant de ce versement.

Bernat MELHASSE fils de Pons MELHASSE confirme: Les TUCHINS, dont était FERRAGUT, furent dans le CASTEL par 3 nuits et 3 jours...Puis vinrent les GENS d'ARMES " in COUNPANIA DOMINI SENESCHALLI " allant et venant, "CUM BRITTONIBUS", tout alentour, par les mas; coupant les blés. Que les TUCHINS prirent les animaux de la paroisse pour la plus grande part, mais aussi de paroisses circonvoisines, les mirent SANS AUCUNE GARDE DANS LES BLES ET VIGNES. Que toutes céréales ("blada") voisines de l'EGLISE et du CASTEL furent dévastées et que nul profit ne s'en put retirer. Et qu'aux autres mas: de MOSTELHAC, de TRULHAS, de MALESCOT, de la CONDAMINE du Seigr. Bertand de ROSSO, au terroir de la COSTE ils causèrent d'innombrables dommages, tant les TUCHINS que les GENS d'ARMES. Que les TUCHINS, enfin, se voyant contraints de partir, abandonnèrent sans garde des bestes, qui s'en retournèrent vers les ostals de leurs maîtres, mangeant au passage les blés qu'elles trouvèrent. TUCHINS et GENS d'ARMES étaient pour la plupart à cheval. P.LAUSIN perdit un boeuf, G.ALMERAS une "saume et sa pouline". Parmi les terres dévastées furent 3 pièces et " orts", quasi contigus...voisins de l'EGLISE....(?)... .(?)...près du FOUR de la CLAUSTRE.(?).... En ces lieux était en herbe une belle avoine...12 sestayradas ou plus. Et tout fut perdu! Enfin, il y eut un an de cela au Carnaval dernier passé, quelques GENS d'ARMES qui étaient logés au lieu d'AUZON ( " alogate in loco de ALSONO" ), allant contre ceux qui étaient dans le CASTEL d'ALEGRE, portaient la destruction dans ladite paroisse de ROSSO, ravissant animaux et victuailles qu'ils pouvaient prendre et les emmenant avec eux. Lesquels? il ne précise pas. Après, des GENS d'ARMES prirent des bestes bovines et autres diverses de toute la paroisse de ROSSO ou sa plus grande part et les enmenèrent au lieu de FONS. ....(?) .....les semailles qui, alors se faisaient.....(?)

Sur le point IV, voici ce qui ressort des diverses dépositions:

Selon MELHASSE: Durant le temps de l'arrentement il y eut des brouillards ("nebulæ") qui séchèrent les fleurs. Et, il y aura de cela aux vendanges prochaines (?..)années, lui qui parle vit au temps de la veraison des raisins (" tempore vayrade racemorum ") un temps de gelée qui ravagea les raisins ("tempesta petre frigide qui dampnificavit racemos") par quoi fut dévastée moitié de la vendange ou environ aux mas de CAMAYRAS et de LANDAS, de PANISSIERAS et à la vigne du prieuré de St MARTY et au mas de la GARDIA ce qui représente la meilleure part de la paroisse et de ce vignoble " nichil fuit aprofitatum". Pour sa propre vendange, n'eut été cette "tempesta", il y aurait bien eu 2 muids de vin. Tout cela eut-il lieu la première année? Les deux fléaux une même année? Il ne répond rien. Mais pour les brouillards il dit qu'ils ravagèrent non seulement la paroisse mais aussi les paroisses circonvoisines.

\* v. aussi: PORTAL. Les insurrections des TUCHINS dans le pays de Languedoc. Ann. du Midi. IV, 1892. BOUDET. Les Jacqueries des TUCHINS. 1895. LAVISSE. Histoire de France. Tome IV. 1. pp. 270 à 278. etc.

f°53 à 57. Selon Dom Peire NOGUIER. Les 2 ans qui prendront fin à la St.Jean-Baptiste prochaine, une "sterilitas" frappa les raisins. Quand ils étaient en fleurs vinrent des brouillards. Quand revint le soleil les fleurs étaient sèches. Lors de la veraison des raisins, en août, tandis que lui qui parle était dans l'EGLISE, une violente tempête survint alentour de l'Eglise. Mais encore, en quels mas de la paroisse? Il ne peut rien en dire. Tout cela survint-il en une même année ou en deux? Il ne peut rien affirmer.

Pons GAL précise que les brouillards survinrent la première année de l'arrentement par Bertrand MACIP. C'est l'an d'après que vinrent les gelées ("tempestas petrarum frigidarum") qui firent dommages aux mas de PANICE-RIAS, LANDAS, CAMEYRAS, MALESCOT, LICIMAS ce qui représente la majeure et plus saine part de la paroisse. "tres partes" des raisins furent perdues: cela, il l'a vu et ouï dire.

Selon Johan de la COSTE: quand les raisins étaient en fleurs, il y aura en mai prochain 2 ou 3 ans de cela, du fait du brouillard, les raisins; pour la plupart, périrent, non seulement dans la paroisse, mais aussi en ses voisines, mais, de l'époque ("tempore") rien cependant ne sait, ...de plus ou de moins que le déposant suivant (= Dom P.Noguier). En août, de l'année suivante, vint la "tempesta", lors de la veraison des raisins, en une part de la paroisse, aux Mas de CAMAYRAS et de MALESCOT. Beaucoup en iceux, modérément ("modicum") en quelques autres mas. Avant les brouillards les raisins étaient en belle floraison. Après dissipation de ces brouillards, le soleil venant, il vit les fleurs, pour la plupart, "siccas ex coruscione dictarum nebularum".

Y eut-il estimation des dommages? J.de la COSTE ne sait rien, hormis que lui qui parle et J.de las GARDIAS, à la requête de B.MACIP, du consentement de Dom P.RAYMOND ancien prieur et d'ordre de Rostang ROBERT bayle, Bertrand M. et dom Johan prieur allèrent es-dits deux mas pour y estimer les dommages à eux causés. "Ita quod viderunt et fuerunt concordés in duos francos, licet relationem non fecerunt". Il n'en sait pas plus. B. MELHASSE ne sait si le dommage atteignit un montant de 60 francs ( mais ne le définit pas).

f°60 Le lundi 19 mars, devant les Srs.Arbitres, dom Johan ERMENGAUD fait citer: Pons PELET, Guilhem GOT, Raymond del CROS, Bertrand PAULET, Johan ALMERAS à comparaître à ALES le jeudi....(?)...(Audience non retrouvée...)

f°61 Le mardi 20 mars, comparaissent dom Johan et B.MACIP " qui petierunt probacionem pro utraque parte producendi..." Bertrand remet le cahier des comptes ("caternium quomputarum") de recette et dépense. Avec protestation qu'au cas où, dans les temps futurs il viendrait à trouver avoir plus reçu ou dépensé, il lui serait licite de l'y inscrire.

LA SENTENCE ARBITRALE

f°23 Le mardi 10 avril 1386. Les arbitres, vu toutes les pièces du procès; du conseil de Dom Bernat de MARTINAS bachelier.... En présence des parties; rendent leur sentence arbitrale.

Que l'instance du Dom Prieur de ROSSO est suffisamment fondée. "Idcirco pronunciamus....etc."

Que Bertrand MACIP devra payer à dom Johan Prieur le reste de la ferme de l'Eglise sans la moindre diminution, pour la présente année à echoir à la St.J.Baptiste prochaine. Savoir d'ici lundi prochain: 2 livres comptées au franc les 20 sols. ( Du nombre de livres seul le dernier chiffre(=2) demeure lisible). Les arrérages dus à la Noël passée seront payables dans l'octave de Pâques prochaines. Qu'enfin, du dernier paiement à faire à Pentecoste prochaine, soit défalquée la somme de 6 florins d'or, pour la REPARATION de la CLAUSTRÉ de l'EGLISE, réparation à laquelle le rentier était tenu en vertu de pacte fait entre lui et Dom Peire RAYMOND. Le reste de ce versement de Pentecote demeurera sans autre diminution.

Le Prieur cessera d'actionner et de troubler ledit Bertrand.

Chaque partie paiera la 1/2 de toutes écritures de moi notaire, extraits du procès etc. Chacune paiera 2 francs à son arbitre pour son labeur. Paiera son avocat pour sa plaidoirie ("patrocinio"). Paiera à Dom Bernat de MARTINAS..( expert? ), 1 franc or. Bertrand fera rémission à Dom Johan de tout ce qu'il pouvait avoir " de jure" contre lui en raison du procès, comme est contenu en " apodixe " dont telle est la teneur: ( cette " apodixe " n'a pu être retrouvée)

Ainsi règneront paix et fin. Nulle partie ne pourra demander à l'autre quoi que ce soit, sous la peine énoncée au compromis. Les parties approuvent la composition... Jurent ..etc. Obligent leurs biens, savoir le Dom Prieur ceux de son prieuré, et Bertrand MACIP les siens propres. Les soumettent aux rigueurs des cours etc. Acte passé où que dessus, témoins présents: Johan CAVALHER, Raymond CAYSSOLS et le notaire.

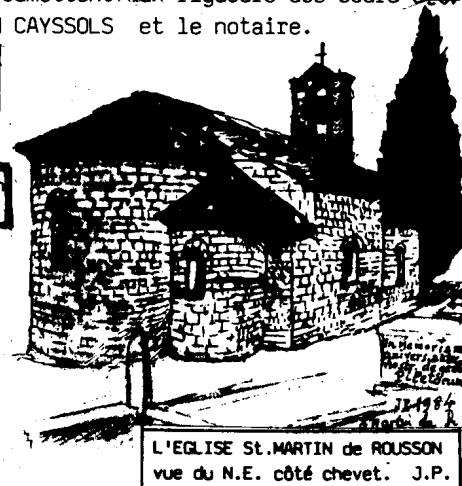
F°55 v°:1:9-10-11. Part. des réponses de Pons GAL.v.(\*) Ech: 2cm/ original

*Amper bid mundid d'elays... ro bid ay m'ayn...  
come d'and un p'p' p'los q' d'om'atib grossis no  
... d' un' p'p' p'los q' d'om'atib grossis no*

\* l.(2) "...amisit unam saumam cum sua polina et dicta vaque quam(10)comederunt erat Poncii PELETI.Tamen de animalibus grossis non(11)audivit quam plus fuerat perditum sine recuperatione &c.ITEM dixit..."

Nous avons transcrit les noms propres dans la forme "d'OC" que révèlent de nombreuses pièces contemporaines. Le dominus des gens d'église a été transcrit " dom ". Bleda selon les cas = blés, ou céréales quand la suite du texte y inclut l'avoine. ( v.L.C.C. N°58/1984 p.38). En plusieurs cas nous citons le texte tel quel: (" " ).

Lieux nommés: voir I.G.N. Série bleue au 1/25000e. N° 2840 D. & 2840 E. Pour les lieux éloignés: Michelin.	Mas de SEGOSSAC..... Ségoussac c. de Rousson
Mas d'ALBUSSAC ..... les Aubessas c.de Rousson	Mas de TRULHAS..... Trouillas, sous le ch.XVIIe
Mas de CAMAYRAS..... Cameyras c. de Rousson	St.MARTY de ROSSO, CASTEL(.St.Martin de Rousson, p.& C
Mas de la COSTE..... La Coste ruines.id...	EGLISE & CLAUSTRÉ..... (le Castellat, l'église le
La CONDAMINE du Sr.B.de ROSSO..pb.vers la Carrière.id.	ST.Johan de VALALISCLE actuel.St.J.de Valériscle.
Mas QUOT ou de MALESCOT.....Mas Rescos c. de id.	CENDRAS (lect.douteuse)Vielle abbaye, N.d'Alés
Mas de la GARDIA..... La Gardie c. de id.	FONS ..... Fons sur Lussan
Mas de LANDAS.....Landas c. de id.	ALSON als. AUSON..... Auzon c. d'Allègre
Mas de LICIMAS.....Lécimas c. de id.	CASTEL d'ALEGRE.....Château ruiné c. de id.
Mas de MELHASSE.....près de Lamourier id.	GENOLHAC.....Génolhac 30450
Mas de MOSTELHAC.....nm oublié, pb.près de	St.Pierre d'AV(...?) ..peut-être d'Avignon?
Mas de PANISSERIAS.....Panissière c. de Roullias.	..sacriste VAPINCENS?.. Gap anc.diocèse.ou Vèbres 12
Mas de la PENITENCE.....La Verrière c.de id.	



Décembre 1986. Jean PELLET

## UN PRIX-FAIT DE PEINTURE POUR N.D de BONAHUC AU DEBUT DU XVe Siècle

Après publication de: BONAHUC AU COEUR DES CEVENNES par A.Durand-Tullou et Y.Chassin du Guerny  
 Un INEDIT trouvé par Y.Chassin du Guerny : A. de l'Hérault: Arnald Vidal Not de Montpellier ff°LXv°.LXIr°.

- 1421 -

# L'an et règne que dessus et le 13 juin. Moi Peire GAUTON, peintre montpelliérain, je promets à vous Religieux homme Dom Guilhem PORTALIER, chanoine et sacriste de l'EGLISE de la BIENHEUREUSE MARIE de BONAHUC, **diocèse de Nismes**, présent, de peindre certaine YMAGE de la Bienheureuse Marie que vous m'avez confiée avec son tabernacle. Et je dois lui peindre, savoir: Le Mantel d'azur fin d'Allemagne diapré d'or, et la Gorielle de sinople diaprée d'or, et le tabernacle peindre de (\*\*) Et le Diademe qui se tient derrière le chef de la Bienheureuse Marie sera peint d'or, et les portes du tabernacle de fines couleurs ("finis coloribus"). Et les diadèmes (\*\*) avec les deux anges "de fuste" peints de fines couleurs. Item le Crucifix que vous m'avez remis, je le promets peindre de fines couleurs, et le caleçon ("femoralia") du Seigneur, d'or. Item je dois faire une croix neuve, au dit Crucifix appartenant, et dois icelle croix peindre s'ile. Et vous devez me donner pour les choses susdites, savoir, tant pour mon labeur que pour les couleurs et autres suppléments, 11 moutons d'or. Desquelles sommes, me devrez régler 5 moutons en monnoye courante et les autres 6 moutons en or.

(Moi PORTALIER) ces 5 moutons en monnoye courante, je les promets régler au jour le jour à votre volonté et les 6 restants en or, ouvrage accompli.

(Moi GAUTON) ce dit ouvrage accompli, je le dois rendre d'ici la fête de St.Michel, et avec tel pacte que, au cas d'inachèvement dudit travail audit terme de la St.Michel, je veux que vous dit Dom GUILHEM veniez tous les jours (quotidie) à Montpellier demeurer à mes frais jusqu'à ce que l'ouvrage soit accompli. Tout celà, je le promets, moi GAUTON à vous dit Dom GUILHEM tenir, accomplir etc. sous obligation de mes biens etc. Aux rigueurs de la cour etc. Afin que etc. Renonçant etc. Je jure etc.

Et moi, dit Guilhem PORTALIER, je promets à vous dit GAUTON présent, de régler les 11 moutons aux dits termes. Pour lesquels j'oblige tous mes biens présents et futurs à vous etc. et aux rigueurs de la Cour du Seigneur Bayle de Montpellier. Afin que etc. Renonçant etc.

Acte à Montpellier, en l'ostal d'habitation dudit GAUTON etc. Témoins présents : Religieux hommes Frères Bernat VEYRIER et Raymond ALDIN, du Couvent des Augustins de Montpellier, et moi Arnald VIDAL notaire. "

// Item le même jour, ledit GAUTON, pour lui etc. a confessé avoir eu réellement en présence du notaire dessous écrit, dudit PORTALIER présent savoir : 5 moutons en pécune comptée, en diminution desdits 11 moutons. Renonçant etc. ...habito etc. ...pactis etc. Juratus etc.

Acte à Montpellier en la CARRIEYRA de la SAUNARIE dans l'OSTALARIE de LAS TRES MARIAS\*, témoins présents: Jonel de DURAS marchand, Bertrand de MONT.....\*\* hoste des dites TRES MARIAS\* , et moi Arnald VIDAL notaire. //

" Et après, l'an du Seigneur 1421 et le 16 de novembre , la présente note fut cancellée de la volonté desdites parties, là présentes, voulantes et consentantes etc. Quittant etc. pactis etc. jurant etc.

Acte à Montpellier en l'ouvroir de moi notaire dans écrit. Témoins présents: Johan del PUECH du lieu de N.D. de DORBIA diocèse de Nismes, Graciot CASSANHAS junior arbalestrier de Montpellier, et moi Arnald VIDAL. "

\* TRIUM MARIARUM = des 3 Maries (auberge, v: Inv. 1426 in P.COMBES 1975. Auberges de Montpellier p.63. et FABRE de MORLHON 1975.)

\*\*Mots ou syllabes ayant échappé à une transcription, par ailleurs totale de cette Note brève. Les "etc" sont dans le texte. Transcr. & Trad. par J.PELLET

### "Sur la FORTIFICATION et CONSTRUCTION du FORT de NAVACELLE" \*

X-r° 8 Avril 1426. Les parties ci-dessous conviennent de ce qui suivra :

Vénéralable homme Sr. Pierre de la JONIE prieur et coseigneur du lieu de NAVACELLE, Bernard de MOSTILHAC dudit lieu , Jehan BLANQUIER dit M... de Brouzet, en leurs noms et aussi ès-noms de tous & chacuns les habitants de Navacelle et de Brouzet, d'une part.

Et Raimond PITIOT et Guilhem de la FRAZE; peyriers, habitants d'ALES.

Lesquelles parties conviennent que:

Les hommes de Navacelle et de Brouzet seront tenus à leurs frais et dépens de " cavare et mundare" les fondations sur lesquelles les murs à construire pourront être dûment édifiés, et ces fondements une fois nettoyés lesdits peyriers seront tenus d'édifier une TOUR à la "teste"( capite) appelée de LAURIES, auquel lieu est actuellement une brèche( fracha ). Le mur de cette tour doit être épais d'une cane, sous la terre et au dessus. Ainsi doit-il être continué sur une cane avec le TALUS qui doit mourir " ad sex palmas dicti muri super terram" Et ce mur à partir des VI pans susdits, doit être continué " Jusqu'à une CROTA. à construire ". Et, cette crote étant faite, " au dessus , l'épaisseur doit être de IV pans et demi, et de la hauteur d'encore une cane. Et à la tête de cette cane, ils devront faire des créneaux ( crunellos ), et le mur des créneaux devra être épais de II pans . Et en chaque créneau doit être une arquièrè." ( Merlon serait ici terme plus exact, puisqu'il s'agit du plein, entre créneaux, où se perce l'archère).

X-v° " Et au pied de la tour doivent être quatre arquièrès et quatre bombardières."

" Et au pied de la tour doit être fait un mur épais, sous terre et au-dessus, de IV pans et demi. Et ainsi doit-il être continué jusqu'aux créneaux, et les créneaux (= merlons) être de semblable épaisseur de II pans. Et en chaque créneau (= merlon) se doit faire arquièrè Et dans ce mur -ou à son pied -se doit faire arquièrè, Comme, aux-dites parties, paraîtra utile de le faire".

\* Fortalicium de Novacella. C'est l'actuelle com. de NAVACELLES 30580 LUSSAN.

" ITEM le Sr. Prieur et les hommes de Navacelle et de Brouzet devront payer pour chaque cane de mur TANT PLEIN QUE BUCEL, un mouton d'or ou sa valeur et quinze deniers tournois, et, outre ce, FOURNIR CORDES, FUSTES, PIERRES, CHAUX, SABLE et EAU". Et de livrer aux-dits maîtres " de hospicio" deux lits, assiettes ( paropsidas), "cissoras (?)", nappes et bois nécessaires. Et, outre ce, de donner à chacun des deux maîtres " UNA SAUMADA DE CONSEGAL", de pourvoir à toute nécessité, .... et " DE MANOBRIS ET VICTUALIBUS IPSORUM", ce à quoi les-dits ne sont pas.....( consentants? contraints? concernés?.....?).

Et, sous les pactes et conditions susdits, les peyriers ont promis aux-dits Prieur et hommes etc. de construire le mur en la forme dite, et de commencer l'ouvrage d'ici huit jours, ET DE NE PAS DELAISSE L'OEUVRE D'ICI SA TERMINAISON. Fut de pacte exprès qu'au cas où les dits hommes ne feraient pas les approvisionnements en chaux et es -autres nécessités de la construction d'ici mi-juin prochaine, que les peyriers FAUTE D'APPROVISIONNEMENT CESSERAIENT LE TRAVAIL, et que PRIEUR ET HOMMES LEUR SERAIENT REDEVABLES DES INTERETS, " quod ita facere, nisi aliud impedimentum rationabile interveneret - quod obsistat " les peyriers l'ont bien et dument promis, s'obligeant eux et leurs biens envers toutes cours etc. "

Prieur et hommes ont promis payer sitot les peyriers à l'ouvrage, 10 moutons d'or. Le solde en fin de travaux. etc. " Acte à Alès en l'ouvroir du notaire,

Témoins présents: Noble Jaume FORNIER. Jehan HELIE "forbiçor d'Alès". Peire MIELHASC clerc d'Alès.

Raimon PELET lo Viel, de Rousson. Bernat FABRE, de Bagars. Jaume FAFRE, fabre d'ALES.

Et MOI PONS ROBERT NOTAIRE ROYAL D'ALES.

23 MAI 1426. Guilhem de la FREZA (sic) et Raimon PITIOT, peyriers susdits, reconnaissent avoir reçu de Vénéralable homme Sr. P. la JONIE, prieur de Navacelle présent et des hommes de Navacelle absents, en diminution de ce qui leur était dû pour cette fortification et des paiements prévus, savoir: 34 moutons d'or ou leur valeur.

Alès, ouvroir du notaire,

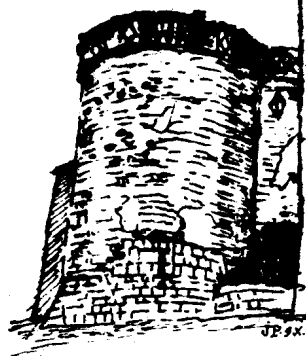
Témoins: Sr. Antony SALVAGE, prêtre; Peire CASTANET, ostalier. Peire MELHASC. Et moi Pons ROBERT Not.

11 OCTOBRE 1428. Raimon PITOT, peyrier, en son nom et au nom de Guilhem de La FREZA (sic), peyrier absent, par qui promet ledit PITOT faire ratifier les présentes, se tient pour payé du contenu audit instrument, et de ce, tient pour quittes le Sieur Prieur et autres, absents. " Ad invicem " le Sr. Prieur, au nom de lui-même et des dits habitants tient pour quittes les dits peyriers.

Alès, ouvroir du notaire,

Témoins présents: Antoni TORTOLON, damoiseau. Jehan del MOND. Guilhem LUNES. Et moi Pons ROBERT Not.

NAVACELLÉS, une TOUR RONDE, à l'angle S.O. du "FORT". J.P.



Archives du Gard. II E 23 / 2. Régistre Pons ROBERT, not. d'Alès (CLVI fol. conservés, sur les CLXVI qu'indique la rubrique en tête). Ces actes: f°X et f°XI. Transcriptions 1963, (Jean PELLET 1176-1178).

Pour mémoire, faits contemporains: 21 mois après la bataille de Verneuil (17/08/1424), le Roy de Bourges est au plus bas. "...au début de 1426, la politique des négociations et des trêves illusoirs se poursuit..." "...1427, Orléans assiégé va décider du sort des provinces d'outre Loire..." (G. HANOTAUX. JEANNE D'ARC. 1911). Lors de ce prix-fait, Jeanne a de 14 à 16 ans.... Fin mai 1428, 5 mois avant la quittance finale, elle viendra à Vaucouleurs parler à Baudricourt. Chez nous, " Le sénéchal Guillaume de MEILLON était alors occupé à la garde du Pont-Saint-Esprit.... La sénéchaussée de Beaucaire se vit bientôt à la veille d'essuyer de nouvelles hostilités de la part des Anglais et des Bourguignons,.... auxquels se joignirent encore les Routiers..." "Descendant du Velay et du Vivarais, ils menaçaient Alais et Nîmes. MENARD (Ed. 1874 III. pp 143-145).

mil ccccxxviii



NAVACELLÉS, Tour d'angle S.E. courtine E. et Vieux Portail vus du N.E. "Casal" secret! J.P.

52 n. x. 1884  
Tour de l'Horlog

" L'AN MIL-QUATRE-CENTS-VINGT ET NEUF, REPRINT A LUIRE LE SOLEIL " Christine de Pisan.

mil ccccxxix



## TRAVAUX RECENTS ETUDES EN COURS

Docteur Lucien Simon

LES JUIFS A NÎMES ET DANS LE GARD DURANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE de 1939 à 1944

( Lacour Libraire-Editeur, Nîmes 1985, 55 pages. )

Le lecteur peut être reconnaissant au Docteur Lucien Simon d'avoir accompli, comme un devoir, le récit de la chronique des Juifs à Nîmes et dans le Gard de 1939 à 1944, en unissant des témoignages de périples individuels ( au premier chef ce que l'auteur a vu et ressenti dans sa ville de Nîmes) et des indications de documents d'archives. La situation des Juifs du Gard, pénible et dégradante dès 1940 ( cf la législation anti-juive de l'Etat Français), devient très sérieuse au tournant de l'été 1942 avec les rafles du gouvernement de Vichy sur les Juifs étrangers en août, dès avant l'occupation du Gard par les troupes allemandes et la chasse systématique des Juifs. Le Docteur Simon est d'une génération profondément marquée par la commotion qu'a provoquée chez les Juifs français le drame de l'occupation. Il a été atteint au plus fort de lui-même dans les fibres mêlées des deux peuples auxquels il appartient, comme un enfant appartient à la fois à son père et à



Ps. xxxiii. 1.

sa mère: le peuple juif et le peuple de France. Il a vu des proches ou des connaissances arrachés à la communauté de sa bonne ville de Nîmes " au long des siècles bienveillante à l'égard des Juifs". ( Discours de Réception à l'Académie de Nîmes, 8 novembre 1985, Editions Lacour, Nîmes 1986). Aussi, écrire sur ce sujet ne lui est pas gratuit. Chaque mot coûte pour baliser une vérité que, le temps aidant, il est si tentant d'oublier et de relativiser, et les pages qu'il a écrites sous-entendent une infinie souffrance, à laquelle un commentaire postérieur ne retranchera rien. Aussi, en peu de pages, dans un style volontairement dépouillé, le Docteur Simon restitue dans des faits bruts incontournables, suffisamment éloquentes par eux-mêmes, le destin amer et inégalement tragique des quelques 2350 Juifs décomptés jusqu'à présent dans le Gard. Petite communauté juive de Nîmes, dont près d'un membre sur cinq fut déporté ( très peu de ces 56 des siens ont échappé à la mort), mais aussi Juifs de France, du Nord ou de l'Est ou Juifs étrangers qui avaient trouvé refuge individuellement ou en famille dans le Gard et travailleurs étrangers internés, relativement peu nombreux mais souvent identifiés (dans des compagnies de T.E. à Aulas, La Grand-Combe, au détachement de Salindres, à Beaucaire ou à Langlade dans la Vaunage...), proies faciles et désignées pour les camps de la mort.

Ceux qui ont survécu ( près de 380 Juifs ont été déportés, une douzaine seulement revinrent) savent qu'ils le doivent au hasard et aussi à l'aide qu'ils ont reçue d'une partie de la population touchée par leur détresse. On comptait fort peu de Juifs dans le Gard, hors de Nîmes, avant 1939 : quelques uns à Alès, quelques isolés ici ou là. Mais ils sont nombreux en 1944 dans les vallées cévenoles ( Les Simon ont trouvé refuge à Peyregrosse - mars 1943 / mars 1944-, avant de gagner l'Aveyron). Les Actes des Journées de Valleraugue, organisées par le Club Cévenol sur " les Cévennes terre de refuge 1940-1944", permettront de mieux connaître cet aspect de l'entraide. Très naturellement, reconnaît l'auteur, les protestants, même s'ils n'ont pas été les seuls certes, furent nombreux à opérer ce sauvetage.

En lisant cette brochure, c'est avant tout aux victimes de cette folie que l'on pense avec recueillement, mais comme le rappelle le pasteur Aimé Bonifas dans sa préface, il y a aussi des interrogations qui nous prennent à la gorge et nous obligent à tenir notre vigilance en éveil: comment chez nous, si près de nous, des compatriotes juifs français, des frères humains juifs français et étrangers, purent-ils vivre des mois interminables d'épouvante, de mépris, de haine, de barbarie?

Olivier POUJOL

Sur l'Assistance, thème de notre N° 67, nous avons reçu une analyse de la thèse de 3me. cycle de Thierry VEYRON, " à ne pas insérer si l'auteur susdit résumait ses travaux dans le Bulletin...", mais voici les dernières lignes de cette recension:

"...D'autres analyses locales sont nécessaires avant de se faire une idée sur la pauvreté, l'Assistance en Cévennes sous l'Ancien Régime. On retiendra déjà l'étude d'Adrienne DURAND-TULLOU rédigée à partir des registres du Bureau de Charité d'Aulas tenus de 1688 à l'AN III de la République. UN SIECLE DE CHARITE A AULAS. in Almanach Cévenol N° 11, pages 153 à 165 ."

Olivier POUJOL



## Les REVUES

**REVUE du VIVARAIS.** N° 688. Octobre-décembre 1986. Un fascicule, 95 pages. Dans ce numéro:

**Maurice FRAPPA.** Les portes anciennes à ANNONAY du XVme au XVIIIme siècle. (pp;227-228): Un peu d'histoire, un peu de technique (bois), de ces portes. 9 planches photos représentant l'évolution de ces belles huisseries modestes ou patriciennes. Utile à l'archéologue, irremplaçable pour les menuisiers restaurateurs du vieux.

**Jacques SCHNETZLER.** La terre et la propriété foncière dans le Pays des Vans au cours de la seconde moitié du XVIIme siècle. ( suite) (pp.239-262). III La terre premier revenu pour tous les milieux d'alors.

Les charges: Dîmes allant aux prieurs qui ristournent aux curés leur congrue. Les sinécures. Prieurs absentéistes. Entretien des églises: il revient pour le principal aux laïques. Prieurs nobles et roturiers.

L'Eglise réformée des Vans: finances de la communauté réformée des Vans en 1666.....Les Charités pies, les biens des pauvres. Toute terre roturière relève de la Directe d'un seigneur qui perçoit des censives ou censives annuelles et le droit de lods à chaque mutation de propriétaire, sauf quand le changement intervient par héritage. Censives non payées pendant les guerres civiles, rétablies par la suite. Aliénations de droits féodaux. Les seigneurs et les sieurs: différence de vocabulaire jamais alors innocente. Quelques lignages évoqués: La Garde de Malbosc et des Alpiès. Naves-Mirandol. Borne. Grimoard de Beauvoir du Roure. La Garde de Chambonas. Isarn de Montjeu. Héral de Brésis. Labeaume de Casteljou. Narbonne de Larque. Thibon Polon de Longueville. Seigneurs absentéistes: Commandeurs de Jalès. Vicomtes de Polignac. " Ecuyers" et bourgeois lorgnant la noblesse: Compang. Salel. France. Delors. Alméras de Brès. Faget du Curtil. Plantier de Montvert. Fraisse de la Pauze. Pagès de la Vernède. Robert de Châteauevieux. Chabaud de Bournet. Illaire de Chanvert, protestants tandis que le reste de la noblesse du cru est majoritairement catholique fin XVIIme (sauf les Alméras, Compang Delor, Faget, Robert, Salel). La carte des censives par avants droits, si elle était réalisable donnerait un puzzle. ( pour quoi ne pas la réaliser, au moins partiellement?...N.D.L.R. L.C.C.) Censives revenant aux institutions ecclésiastiques. La concentration des droits féodaux : à l'avantage du comte du Roure et du marquis de Chambonas. Les fermes de dîmes. Les fermes de droits féodaux. Censives en nature, en espèces.

Les censives avaient été fixées une fois pour toutes. Les Lods, fonction des prix de vente des terres sont une vraie valeur indexée, dirions-nous.... et recherchée. Rapports de quelques seigneuries. Nobles riches, nobles pauvres. Prodigalités de certains, qui s'y ruinent tels les Chambonas au XVIIIme. Les roturiers non-paysans.



Les riches prêtent et les dettes sont gagées sur la terre. Arrentements, engagements et prêts. Les marchands. Jacques Privat de Garilhe lieutenant de prévôt des maréchaux...fait aussi dans l'immobilier. Apoticaire, maître chirurgien et médecin. Les impôts d'état, la taille, pour l'essentiel (avant 1697, s'entend...) La taille est un impôt foncier qui pèse essentiellement sur la terre, les bâtiments étant, en milieu rural, peu imposés. Pour le moment, la terre paye l'essentiel de l'impôt. Il n'en sera plus tout-à-fait de même au XVIIIème siècle. Les Compoix-terriers. Les dîmes se règlent en nature, les censes essentiellement en nature, (N.D.L.R. L.C.C. : ce serait un peu différent vers Villefort, Génolhac...), les impôts exclusivement en espèces et l'argent est rare, surtout dans les milieux paysans. L'impôt est malaisément supportable.

Les communautés et leur administration. Les poids et mesures. Mesurages et couratages: droits prélevés. Les droits rapportent à qui les possèdent et aussi à qui les lèvent.

IV Une paysannerie au bas de l'échelle, hétérogène et difficilement saisissable. Dans le Pays des Vans, exploitants agricoles; aides familiaux et salariés agricoles ( domestiques inclus ) représentent plus de 90% de la population active. L'immense majorité des gens ne garde qu'un peu plus de la moitié des ressources d'une terre qu'elle met en valeur. La paysannerie est bien au bas de l'échelle. Ce milieu paysan est mal connu. Les seuls textes où tout le monde a la possibilité d'être mentionné sont les registres de baptêmes, mariages et sépultures. Mais on oublie parfois des décès d'enfants et tout le monde ne se marie pas.

L'habitat est un témoignage de cette époque: il perdure dans notre présent paysage, mais des annexes, remises, magnaneries et agrandissements actuellement debout sont pour partie plus ou moins postérieurs. Beaucoup de marchands et d'artisans vanséens sont des agriculteurs à temps partiel. Artisans des villages de la périphérie des Vans: cardeurs, cadissiers, cordonniers,, maçons, menuisiers,, tailleurs d'habits, tisserands de toile ( de chanvre ), quelques maréchaux-ferrants et serruriers. Les femmes filent et tissent la laine , d'où les " draps de maison ", et filent le chanvre.

La plupart des marchands sont aux Vans, mais il s'en trouve dans les villages et campagnes, exploitants agricoles de surcroît. L'exode des protestants hors des Vans libère des places qu'occupent des nouveaux-venus des environs. Les métiers les plus recherchés sont ceux du textile et de l'habillement, bien devant ceux du cuir, ceux de maçons et menuisiers venant encore après. Les départs du Pays: longtemps vers le Midi, ses villes et son soleil, peu vers un nord même très proche. Au XVIIIème, avec l'affirmation de la sériciculture, le pays s'ouvrira vers le nord. Les édiles vanséens évoqueront " les Vans en Vivaretz au diocèse d'Uzès."

Analphabétisme. Mortalité sociale différentielle. Le plus souvent les familles nombreuses ressortissent à des milieux aisés. " Comme il n'y a pas de contrôle des naissances, il faut en conclure que la mort frappe plus souvent chez les pauvres que chez les autres, notamment aux jeunes âges." Et ,chez les mêmes, se recrutent les " illitérés comme ont dit " innombrables aux fins d'actes des notaires. L'instruction, les Régents d'écoles. Qui enseignent-ils? Qui sont-ils? Que gagnent-ils? En 1711 seulement s'ouvre aux Vans la première école congréganiste et populaire, après un séjour de Saint Jean-Baptiste de la Salle aux Vans et à Gravières.

Le souci de maintenir l'intégralité du patrimoine assure une permanence au cours des générations de la propriété et de l'exploitation.

La société d'alors est assez cloisonnée, mais les barrières ne sont pas étanches entre les milieux sociaux. Des garçons paysans épousent des filles nobles, le fait "inverse" est moins fréquent. Mais de jeunes gentilshommes épousent des roturières aisées, tel, le 17/09/1773 Jq.de la Garde de Montjeu épousant "Jémoiselle" Catin de Fornier, fille de feu Jq. Fornier docteur et avocat , et de Anne de France ,des Vans ".

Il est des petits nobles qui, très près de la paysannerie, en partagent les genres de vie. Mais ,fin XVIIème un Pol de la Garde, sieur des Poujols sera exclus de la noblesse pour avoir lui-même exploité sa propriété.

Jacques SCHNETZLER se réjouit de ce que les études sur les familles se multiplient, voire que se réalisent "des Livres de raison totalement apocryphes, constitués de bribes de minutes notariales originales ajoutées bout à bout ". Mais il formule trois souhaits sur les études à réaliser:

Etudes sur les familles tombées en quenouille , dont aucun actuel porteur du patronyme ne se soucie.

Etudes sur bien des familles-moyennes ou assez modestes, encore assez présentes dans les sources.

Etudes sur les plus petits et obscurs , pour les quels la documentation est très pauvre, rarement nulle

In-fine ,il philosophe sur la période traitée et ce "monde qui semble assez immuable" , les changements ne devant venir que tard dans le XVIIIème siècle. Il conclut que la terre continue d'être le support de l'économie et la première richesse matérielle.

En fait de richesse, d'une autre nature, ces 23 pages et les 29 précédentes (N°687) en regorgent. Elles ne peuvent être résumées. Mais à l'usage de nos lecteurs, il nous a paru indispensable d'en faire entrevoir dans un style hélas télégraphique, l'aspect thématique cher aux "nouveaux-historiens", d'une part, et d'autre part la multiplicité des faits concrets et précis, des noms de gens et de lieux qui étayent le discours dans la plus bénédictine des traditions de l'ancienne érudition. N'Y A-T-IL PAS, EN FAIT, QU'UNE SEULE HISTOIRE?

Autres articles de la revue:

Joseph JOUFFRE. Questions en suspens autour d'une lande: la Cham du Bleyet et son mandement (pp.263-282). Cette Cham est près de la boucle de la très haute Loire, appartient à Mazan, puis devint une sorte de "sectional à problèmes" , jusqu'au temps des S.A.F.E.R !

Michel COTTE. Le premier grand pont à suspensions de fil de fer à Tournon-Tain par les frères Seguin, 1822-1825. ( pp.285-296).

Marc PABOIS. Itinéraire roman à travers le canton de Viviers.(pp. 297-303 + 4 Pl.Photo). Il nous parle de 14 monuments dont 10 églises ou chapelles sur les territoires de: Le Teil, Aubignas, Alba, Valvignères,

Saint-Thomé, Viviers.

G. PAYSAN. Banne et ses mines à travers quelques vieux papiers conservés. (pp. 305-308).

A.V.J. MARTIN nous présente un Noël Vivarois en OC patoisé mais encore archaïque de langue. (pp.309-310).

Le numéro se termine sur 8 pages bibliographiques aux caractères fins et serrés analysant une dizaine de livre:

Jean PELLET

### CLUB CEVENOL

Le numéro 4.Oct-nov-déc. 1986 de **CAUSSES et CEVENNES** vient de paraître. 7 pages sont consacrées au congrès de 1986 réuni à VEZENOBRE. (nom écrit selon les vœux de notre ami Pierre Clément..). Nous nous réjouissons vivement de ce que la Médaille 1986 ait été décernée à nos amis Aimé VIGNON et Daniel TRAVIER. La rédaction du L.C.C. s'est vivement intéressée (p.482) à l'embryologie d'un numéro de CausSES et Cévennes! Très bon article (pp. 485 à 491) de Pierre CLEMENT: Les chemins de Vézenobre à travers le compoix de 1690. Nous y apprenons que cette vénérable pièce porte en marge les mentions des propriétaires de 1791, les " tenet..". Mais est-il vraiment indispensable de n'espérer que de la seule informatique une éventuelle restitution régressive du parcellaire de 1690, si l'on dispose de ces "tenet" pour 1791, du Cadastre de 1830, du moderne enfin? Les données sur " fortalicium, castrum, barry et plan ", sur les structures radio-concentriques, sur les translations des chemins et celles de tels ou tels habitats nobles, bourgeois ou populaires qui s'y réadaptent, l'articulation de cette étude avec celles de Marcel Girault donnent à rêver de quelque bulletin de L.C.C., à réaliser Dieu sait quand, qu'illustreraient les Plans de cette captivante cité pour les années 1690, 1791, 1830, 1987 (?).

Monsieur Georges SAPEDE nous fait découvrir le Marquis Charles-François de Calvière en son Château de Vézenobres. Cet attachant et parfait gentilhomme (1693-1777) naît au siècle de Louis XIV, est camarade de collègue du futur Voltaire, crée une loge maçonnique...en Avignon (1737), se conduit très bien à Fontenoy (1745), " côtoie les plus grands personnages du Royaume..", dont la Pompadour, se retire de la vie publique à 62 ans partageant sa vie entre la Cité Papale et le Château neuf qu'il a construit à "Vézenobre". Il se promène, bavarde avec les gens du pays, médite. Voici des échantillons de ses pensées( p.495): Il se dit étranger à " toutes les découvertes philosophiques qui marquent beaucoup plus de vanité et de suffisance que de véritable envie de rendre le genre humain un peu plus heureux..." et: " les agitations perpétuelles de Voltaire prouvent que son remède ne vaut rien, même pour lui..." A près de quatre-vingts ans: " La vue d'une jolie femme m'occupe encore presque tout entier..." Il meurt en automne 1777. Est inhumé sans appareil dans l'église du village. Son épitaphe en latin, par lui rédigée, " invite le passant à avoir une pensée pieuse pour tous les membres de sa famille". Monsieur Jean VERCIER nous retrace le séjour de Jean Cavalier à Vézenobre, comme petit berger, entre 1695 et 1698. ( pp. 496-498). Un très bon numéro de CausSES et Cévennes.

J.P.

### QUESTIONS

595. Maurice CHAMPAVERE (L'Ollagnière. 42400 Saint-Chamond.)

François TRIBES meurt à Alès 2/05/1839. Selon A.de décès il doit naître en Mars 1775. Pas trouvé trace de cette Naissance aux A. du Gard. Son épouse qui était d'Alès y serait décédée, je pense ,après 1843.Elle était née Suzanne MAUREL, d'une vieille famille alésienne, je crois. Accueillerais avec joie toute donnée.

596. Maurice CHAMPAVERE (L'Ollagnière. 42400 Saint-Chamond.)

Jean-Baptiste DROUOT né à Arcis sur Aube 14/11/1767, mort à Nîmes 2/05/1839 épouse à Alès 27 Prairial II Marie-Catherine JAUSSEMAND N2E 1776 morte à Nîmes 24/02/1830. Elle aurait eu pour ascendants: André-Laurent JAUSSEMAND et Catherine COULET. Peut-on m'aider à en savoir plus? Merci.

597. Jean-Paul BOURELLY (Thézières 30390 Aramon.)

En 1729 le couple Pierre BOURELLY - Jeanne CHAMANT arrive à Thézières. Chamant est un nom trouvable dans un secteur: Uzès-Vers-Castillon-Vallabrègues-Beaucaire. Bourelly=Borelly est très répandu en "Gard et Lozère". Le mariage des sus-nommés peut avoir eu lieu entre 1700 et 1725. Où? et qui étaient-ils et d'où?

598. Jean-Pierre EHRER (87290 Châteauponsac.)

Recherche tous renseignements sur: Prosper-Suphren DUGAS, propr.rentier, 63 ans le 20/04/1896, domicilié au Bocard com. de Vialas ( Lozère ), époux de Clarisse BONICEL.

Jules CRESPIN, mineur, âgé de 33 ans le 17/08/1893, domicilié à la Vernarède ( Gard ), époux de Louise Benoit.

599. Mad. G. PASTRE ( 06400 Cannes.)

Mon centre d'intérêt actuel étant St. FELIX de PALLIERES, ( je termine l'Inventaire de nos archives anciennes ); où trouver les SACS A PROCES de Toulouse, Nîmes, et/ou autres réserves de sources plus accessibles?

Suggestion pour un article: " LES SACS A PROCES ", indiquant où trouver les jugements rendus (XVI à XVIIIème) concernant les petites communautés cévenoles.

600. Eric LEYDON ( Marseille ).

J'effectue actuellement des recherches personnelles sur la famille De LODILHE ou DOLADILHE ( également latinisé de la DILHA ), implantée dans vos régions dès la fin du XVme. siècle. Malheureusement, je n'ai jamais pu, lors de mes recherches, retrouver la trace de ses armoiries. Je vous serais infiniment reconnaissant si vous pouviez m'indiquer le moindre renseignement à ce sujet, puisé dans les armoriaux de votre région.

601. Robert POUJOL ( Montpellier ).

Au moment de la Révocation, deux nobles protestants portant le même nom ( Fonfrède ou Fonfroide, selon les orthographes utilisées ) se sont montrés particulièrement courageux et partisans de la résistance dans la voie symbolisée par l'avocat Claude Brousson.

1°) A Montpellier, Jean de Clausel de FONFREDE, conseiller à la Cour des Aides, fut avec les pasteurs DU-BOURDIEU et GAUTIER, un des principaux responsables du parti des " zélateurs ". Il mourut détenu au château d'Angers. 2°) A Nîmes, le jeune FONFREDE joua un rôle analogue auprès des pasteurs zélateurs, ICARD et PEYROL, et dut prendre avec eux le chemin de l'exil.

Question : Ces deux personnages appartiennent-ils à la même famille? Cela ne paraît pas évident. Parents ou non, leur action était-elle concertée?

## REPONSES

INVENTAIRE DE FORGERON. ( 587. Marcel DAUDET, Montfermeil & Donnarel-Génolhac. )

Je vous livre quelques précisions: DESTRIER, de dextera ( main droite). En Provence, marteau de forgeron. ESTOC, pluriel estos, a donné ETAU, donc..... AMALIER, à rapprocher de MAIL=marteau, de MAILLEOR=forgeron, de mailler= frapper avec un marteau. Ne pourrait-on pas traduire, dans l'inventaire en cause, par: " 2 marteaux de forge, l'un à mailler et l'autre destrier " ?

Paul JALLAGUIER. Jalna. 30460 LASALLE.

Travaux sur paroisses de NOTRE-DAME et SAINT-ETIENNE de VALFRANCESQUE. (590. Mad. S. de MONDENARD.)

J'ai travaillé sur la famille PINTARD de St.ROMAN de TOUSQUE, paroisse voisine de Moissac, dont certains membres ont été viguiers de la baronnie de Moissac. Ignorant la nature du travail que vous effectuez vous-même sur cette paroisse de Moissac je me permets de vous faire connaître ce que j'ai moi-même entrepris dans ce pays gévaldanais; aussi me tenai-je à votre disposition pour vous communiquer les informations que j'ai pu recueillir dans le domaine que je viens de vous préciser. ( Extr.de courrier transitant par L.C.C.).....

Jean PINTARD. Paris.

INVENTAIRE DE FORGERON. ( 587. Marcel DAUDET, V.ci-dessus.)

L'outillage énuméré dans l'inventaire cité rappelle celui qui était utilisé dans les martinets où plusieurs sortes de travaux étaient effectués: serrurerie, taillanderie, coutellerie etc..

Un ESTOC de fer était, dans ce cas, une tige métallique destinée à manipuler le fer dans la forge. L'ESTOC à VIS désigne sans doute une tige filetée pour le taraudage. Un DESTRIER ou DESTRET était un lourd marteau (Bardon cite un destret de 7 livres). Le terme AMALIER est à rapprocher du nom que l'on donnait au gros marteau de forge, le MAL, qui était animé par un arbre à cames, lui même actionné par la roue à aubes du martinet. Peut-on me dire de quelle localité relève cet inventaire?

Jean DAUTUN. Les Pennes-Mirabeau.

FAMILLES TAXI, DIET, ROUX. ( 594. J.Luc LACROIX, St. Jean de la Ruelle.)

La famille TAXI ( dite aussi TASSI ) a existé au XVIIIème siècle dans les paroisses de Ste.Cécile d'Andorge ( un Mas Tassi figure sur les cartes I.G.N. , dans le valat des Lumières), de Portes, Peyremale et Laval.

Les DIET étaient tailleurs à Portes et les ROUX ont fait souche au Pradel. M'écrire pour plus de détails.

Jean DAUTUN. Les Pennes-Mirabeau.

REVOLUTION et famille LOZERAN. ( 585 et 586. Jean-Paul CHABROL )

Réponse unique à vos deux questions: pour les besoins de mon livre sur VEBRON, et pour camper le personnage de LOZERAN DE FRESSAC, cévenol ayant joué un rôle important sous la Révolution en Lozère, j'ai rassemblé une documentation restée en grande partie inédite, à base d'archives publiques et privées. Je la tiens à votre disposition à Vébron, à Pâques de préférence. D'autre part, connaissez vous le petit livre, sans nom d'auteur ( Emile COSTE ? ) paru en 1899 sous le titre " Une famille de nouveaux convertis en Cévennes" ( la famille DELON de St André de Valborgne.). Je peux vous le prêter.

Robert POUJOL

## INFORMATIONS

### FEDERATION HISTORIQUE DU LANGUEDOC MEDITERRANEEN ET DU ROUSSILLON

La Fédération a tenu son assemblée annuelle et son congrès les 6 et 8 juin 1986 à Aubenas et à Vogüé.

Notre éminent ami le Professeur Gérard CHOLVY en est le président. Le congrès de 1987 se tiendra à MILLAU les 19-20-21 juin. Deux thèmes sont proposés:

I - Apports de la céramologie à la connaissance de l'Antiquité gallo-romaine régionale.

II- Libertés locales et vie municipale en Rouergue, Languedoc et Roussillon.

Millau célébrera cette année le huitième centenaire de la Charte consulaire qui lui fut octroyée en 1187 par le roi d'Aragon. Le thème I donnera lieu à études des céramiques importées ( d'Italie, Espagne, Afrique) mais aussi des productions locales de céramique commune, de sigillée, d'amphores. On parlera des ateliers de Bram, Aspiran, Jonquières, la Graufesenque, le Rozier et Banassac; et des voies et moyens de transport qui permirent la diffusion dans tout l'Empire de productions de nos régions...par millions d'exemplaires!

Le Thème II, à partir de la charte de Millau nous invite à étudier " le développement des franchises municipales en Rouergue, Languedoc méditerranéen et Roussillon, dans une optique si possible comparative, et aux différents stades du processus: émancipation des communautés, épanouissement de l'autorité locale, déclin des libertés et développement de la tutelle administrative jusqu'à la Révolution et au-delà, Toutefois l'étude insti-

tutionnelle ne doit pas exclure les approches politologiques, sociologiques et même anthropologiques des diverses manifestations du pouvoir local dans les villes et communautés des régions concernées."

Vendredi 19 juin et matin du samedi 20 : séances de travail. Le 20 après-midi: visite de Millau. Excursion du dimanche 21 : probablement l'abbaye de Sylvanès.

Quelqu'un de chez nous pourrait-il apporter une contribution cévenole, sur le thème II particulièrement?

Pour tout renseignement écrire à : Monsieur le Professeur Gérard Cholvy, prof. à l'Université Paul Valéry, président de la fédération historique, B.P. 5043-34032 Montpellier Cedex

#### COLLOQUES

112ème Congrès des Sociétés Savantes : Lyon, 21 à 25 avril 1987. Parmi les thèmes: industrie et commerce du textile dans la France du Moyen Age. Systèmes fluviaux. Régions et régionalisation. Villes et urbanisation.

Ecrire à : Comité des travaux historiques et scientifiques, Ministère de l'Education Nationale, 3-5 boulevard Pasteur- 75015 Paris.

Colloque " Révolution et espaces forestiers": il est prévu pour le printemps 1987. Ecrire à : Groupe d'histoire des forêts françaises, 45 rue d'Ulm - 75005 Paris

#### QUELQUES OUVRAGES DISPONIBLES

Gérard CHOLVY. Histoire religieuse de la France contemporaine (1880-1930), Tome II. Toulouse, Privat, 1986, 148 F.

Robert POUJOL. Bourreau ou martyr ? L'abbé du Chaila (1648-1702). Du Siam aux Cévennes. Montpellier, Presses du Languedoc / Ed. O.E.I.L., 1986, 320 p. 100 F.

Les Cisterciens de Languedoc. Cahiers de Fanjeaux, N° 21, Ed. Privat, 14 rue des Arts 31068 Toulouse Cedex. 140F.

Désiré NISARD. Histoire et description de Nîmes. Ed. de 1835. Cet ouvrage reparait chez Lacour Libraire-Edit. à Nîmes pendant que nous préparons ce bulletin. Editions LACOUR- 25 Boulevard Amiral Courbet 30000 Nîmes. ( 1 Vol. 15 x 22. 10 gravures, 210 pages environ, broché.) 110F.

Mémoires de l'ACADEMIE DE NIMES. En réponse à des demandes fréquentes de nos lecteurs:

45 volumes ( annuels ou bisannuels ) de l'Académie depuis l'édition de 1864-1865 sont disponibles chez Lacour à des prix de 60 à 170 F. Ecrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

C.N.R.S. GRÉCO N° 2 . Histoire religieuse moderne et contemporaine. Le tome V, ROUERQUE LANGUEDOC ROUSSILLON va paraître prochainement. Des chercheurs de notre région y ont participé: Jacqueline Roux, Benjamin Bardy, Eugène Cortade, Martine Sainte-Marie, Madeleine Sauzet, Bertrand de Viviès. Nouvelle adresse: 96 Boul. Raspail 75006 Paris. Tel. (1)45.49.11.45. Respons.: Paule Lerou. Jusq. 15/03/87. 99F.

Les empêchements de mariage. D'après un ouvrage anonyme ( qu'on sait être de l'abbé de Brezolles, XVIIème ) par lui analysé, le Club de généalogie de Montfermeil, pp. 4 à 8 du Bulletin N°2, 1986, fournit des données qui pourront intéresser certains de nos lecteurs. Ecrire à : OCM Club de généalogie de Montfermeil, 47 rue Henri Barbusse 93370 Montfermeil. Tel 45.09.59.59.

Les Calendriers. Correspondances des quantièmes des mois avec les jours des semaines: outil de datation parfois indispensable d'actes au données lacunaires, (fragments de minutes avec la mention "l'an que-dessus"..... chartes mutilées.. etc.) Correspondance du calendrier républicain avec le grégorien. Sur cette difficulté qui n'embarrasse pas les seuls débutants demander LES CALENDRIERS (8p), à: I.D.E.G. 2 rue Servien 92190 Meudon.

Nos amis Monique MANIFACIER, à SENECHAS, J.L.PANTEL, à VIALAS, et J.J.ROUX avec les 2 autres, animent deux bulletins de petits Pays: REBIEURE et DU TRENZE AU LUECH, de très grande qualité. Avec des actualités locales, mais aussi des rubriques historiques et publications d'Inédits. On peut s'y abonner.

DOSSIERS des CHATEAUX (a.j. à p. 34 1369. VILLEFORT. Réparation et fortific. (Inéd. pb. J.PELLET.) 1379. BOUQUET. Const. du Castel selon BARDON. Hist. d'Alais 1341-1461 p. 111. d'après HIST. GEN. de LANGUEDOC. X. col. 1626.

Les articles insérés n'engagent d'autre responsabilité que celle de leurs auteurs  
N.D.L.R

#### LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

Rédacteurs en Chef : Jean-François BRETON et Jean PELLET .  
Directeur Gérant par intérim : Jean PELLET .  
Comité de rédaction : B.BARDY, +J.F.BRETON, R.CALCAT, Y.CHASSIN du GUERNY, G.CHOLVY, Pr. R.BOSC, G.COLLIN, +R.CUCHE, R.DEBANT, A.DURAND-TULLOU, H.DUTHU-LATOUR, J.B.ELZIERE, Ph. JOUTARD, J.N.PELEN, J.PELLET, F.PENCHINAT, D.POTON, O.POUJOL, R.POUJOL, M.PRIVAT, J.ROGER, J.SALLES, D.TRAVIER.

Toute la correspondance est à adresser à L.C.C. FONT-VIVE 3 Grand'Rue 30450 GENOLHAC.  
Prix au numéro 20 francs. Abonnement annuel commençant le 1er Janvier de chaque année ( 4 numéros de 12 pages, soit 48 pages par an ), incluant cotisation qui ouvre droit à participer à toutes activités et échanges: 90.Fr. A verser par chèque libellé au nom de L.C.C. FONT-VIVE 3 GRAND'RUE 30450 GENOLHAC, ou au C.C.P. MONTPELLIER 2000 14 C LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS . Tarif réduit à 45 F. Pour étudiants & ecclésiastiques.

Le L.C.C. est un moyen de relations. Tout abonné est invité à s'exprimer en adressant à la Rédaction des Questions et des Réponses . La Rédaction se réserve , en cas de textes intéressants mais longs, d'en réaliser les insertions sous une forme sommaire mais propre à être sûrement lue et à aboutir. L.C.C. organise des rencontres au moins annuelles et estivales: la date de la prochaine rencontre sera indiquée dans un numéro de printemps.

Mais une très large part de la vie de notre groupe est faite de lettres, de petites rencontres informelles entre gens axés sur des thèmes qui n'intéressent pas nécessairement tous les autres. Une fonction des plus importantes, des rencontres annuelles "plénières", est que chacun s'y puisse informer des pôles d'intérêt de chacun des autres, au cours d'un "Tour de table " institué par Jean-François BRETON qui excellait à en animer de très fructueux. Nous sommes tous conviés à faire aussi bien.

PUBLICATION REALISEE AVEC LES AIDES DU PARC NATIONAL DES CEVENNES ET DE LA COMMUNE DE CONCOULES

La reproduction des articles, dessins, cartes, "reprographies", de même que celle des dépouillements, analyses, répertoires ou inventaires de documents jusques-là non dépouillés dans les mêmes formes, est interdite, sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses. Certificat d'inscription numéro 57172.  
Maquette de ce Bulletin réalisée à Génolhac Imprimé par ICHTHUS S.A.R.L. 30420 Calvisson

